



A SHERBROOKE

## “Les ouvriers ont fini d'endurer ici” (Gérard Picard)

Quand 2,000 ouvriers s'entendent pour réclamer la même chose au même moment, leur unité constitue une force capable de faire bouger même les plus obstinés. C'est la leçon qui se dégage des récents événements de Sherbrooke. Jamais la population ouvrière de cette ville n'avait manifesté sa détermination d'une façon aussi éclatante. Et les résultats sont là pour démontrer qu'on ne peut pas ignorer la volonté ouvrière quand celle-ci sait se faire entendre.

### A contre-courant

Pourtant, personne n'aurait pu prévoir, voici quinze jours, la tournure actuelle des événements. Au contraire, la situation était presque désespérée. Cette grève de la Classon durait depuis six mois sans aucun résultat. L'employeur méprisait impunément les lois et ne daignait même pas communiquer avec le syndicat. Les ouvrières, pour un bon nombre, privées du revenu néces-

**Les syndiqués de Sherbrooke donnent un magnifique exemple de solidarité — Une grève qu'on avait cru écraser — Le Conseil de ville ressuscite — Les ministres se réveillent — Ce que peuvent accomplir des ouvriers unis.**

saire, luttait à grand peine contre la misère. La grève traînait en longueur et menaçait de mal tourner. Les ministres ne bougeaient pas et le conseil municipal tirait son épingle du jeu en faisant confiance au temps pour décourager les grévistes et régler le problème par la faim.

Bref, on était en train de noyer dans le silence et l'indifférence une centaine d'ouvrières qui avaient eu le seul tort de réclamer légalement un salaire convenable.

### Le réveil

Et puis, en quelques jours, la solidarité syndicale allait changer, du tout au tout, la position des grévistes. Pour bloquer ce courant de défaitisme, il a suffi que les ouvriers de Sherbrooke se grou-

pent et disent non tous ensemble.

Ce fut d'abord l'assemblée de jeudi soir, à la salle Saint-Jean-Baptiste. Quand 2,500 ouvriers se réunissent pour s'occuper de leurs affaires, ceux qui souriaient cinq minutes plus tôt redeviennent bien vite sérieux. On avait cru que les ouvrières de la Classon étaient seules; on constatait maintenant que toute la population syndiquée se trouvait derrière elles.

Le lendemain matin, l'assemblée continuait. Jamais on n'avait vu tant de monde autour de l'usine Classon. Et l'assemblée, poursuivie pendant toute la matinée, réveillait des échos à travers toute la province. Le conseil de ville rajustait ses lunettes et convoquait une assemblée spéciale. On peut lire ailleurs dans le journal les conclusions de cette assemblée et les démarches entreprises auprès du gouvernement provincial

### Dimanche soir

Et ce n'est pas tout. De nouveau dimanche soir dernier, 1,500 syndiqués se réunissaient pour écouter M. Gérard Picard, dont nous reproduisons les paroles en page 4. Et dès lundi, le gouvernement de la province, qui n'avait pas bougé depuis des mois, se disposait à reconsidérer toute l'affaire. (Cf. le télégramme de M. Duplessis).

Non, la grève n'est pas morte. Les ouvriers de Sherbrooke ne la laisseront pas mourir. En agissant ainsi, fermement mais dans l'ordre, ils prouvent qu'on ne peut pas indéfiniment se moquer d'une population ouvrière.

### LES OUVRIERS MANIFESTENT



Jamais on n'avait vu autant de monde autour de l'usine Classon. La photo ci-haut donne une faible idée de la foule qui a manifesté en masse, après l'assemblée de la veille au soir, cette réunion dont notre en-tête photographique laisse deviner l'importance.



Un autre aspect de l'assemblée du soir à la salle Saint-Jean-Baptiste. Plus de 2,000 ouvriers sherbrookoïses ont manifesté à l'unanimité leur résolution de lutter jusqu'au bout avec les ouvrières et les ouvriers de la Classon.

## DECLARATION DU PRESIDENT GENERAL DE LA C.T.C.C. SUR LE LOGEMENT

Les prix des matériaux de construction ont généralement doublé, au cours des dix dernières années. Et récemment encore les prix de certains matériaux ont haussé jusqu'à vingt-cinq pour cent.

En dépit de la régie fédérale des loyers, des logements ouvriers ont été augmentés sensiblement au cours des dernières années. Tout en admettant que certaines augmentations étaient justifiées, les autorités fédérales auraient dû, comme la C.T.C.C. le réclamait, établir un tribunal d'équité pour décider d'une manière expéditive, des divers cas. La Régie des loyers doit être abolie au début d'avril prochain, et les locataires de la classe ouvrière et de la classe moyenne s'inquiètent avec raison de l'avenir. Etant donné la rareté des logements dans les centres industriels, on peut s'attendre à des hausses substantielles et arbitraires.

Les législations sur le logement, tant fédérales que provinciales, ne sont pas assez généreuses, malgré tout ce qu'on en dit, pour être efficaces. Sans doute que de nouveaux logements ont été construits, grâce à ces lois, mais trop peu en regard des besoins actuels.

Les autorités fédérales devraient reconsidérer pendant qu'il en est encore temps leur décision d'abolir la Régie des loyers.

On dira que les salaires ont aussi augmenté dans l'industrie du bâtiment et pour tous les métiers, au cours des dernières années. C'est exact. Mais il faut retenir que, dans ce cas comme dans les autres, les salaires ont augmenté après des hausses de prix et après des hausses du coût de la vie.

Conséquemment, il ne faut pas faire retomber sur les salariés les hausses de prix injustifiées qui atteignent tout le monde, mais sur ceux qui ont l'autorité d'intervenir et de stabiliser la situation.

Gérard PICARD,  
président général, C.T.C.C.

Deux événements de taille ont marqué la semaine syndicale. C'est pourquoi LE TRAVAIL, remettant au prochain numéro les autres nouvelles, a voulu consacrer ses quatre pages entières aux manifestations de Sherbrooke et de Shawinigan.

### LES FINS DU SYNDICALISME

par Jean MARCHAND



Le premier but du syndicalisme est donc d'assurer plus de sécurité à l'ouvrier et d'établir des relations telles que les employeurs et les ouvriers seront considérés comme des collaborateurs à une même oeuvre, collaborateurs égaux par leur nature, subordonnés par les responsabilités de leur tâche respective.

Le syndicalisme ne se résume pas à une question de salaires. Il prétend s'occuper de tous les intérêts des ouvriers et de défendre et promouvoir ces intérêts partout où ils sont en jeu.

Le syndicalisme vise aussi à faire reconnaître aux ouvriers le droit à la culture et aux loisirs. Ce que nous demandons, c'est au moins une chance égale au point de départ, sinon au point d'arrivée.

Par le syndicalisme, l'ouvrier cherche à se protéger contre toute insécurité, par exemple celle que constitue un contrat horaire où il peut perdre son emploi à toute heure d'avis, même s'il a passé plusieurs années dans la même entreprise.

### Rôle du délégué de département

par Me Jean-P. GEOFFROY



Le rôle du délégué de département est d'une importance capitale dans une organisation professionnelle. C'est une tâche ingrate, humble, mais indispensable à la bonne marche du syndicat.

Ce qu'on entend d'habitude par grief, c'est d'abord toute infraction à la convention collective. Si, cependant, dans l'esprit des employeurs, cette définition est exclusive, nous devons dire qu'elle doit être étendue à tout malaise qu'un ouvrier peut ressentir au lieu de son travail et à l'occasion de son travail.

# LES COURS DE LA Semaine d'éducation de Shawinigan

## Le monde évolue; L'Eglise s'adapte

par Henri PICHETTE, ptre

C'est là une des importantes observations de M. l'abbé Henri Pichette, dans son lumineux exposé de la Doctrine Sociale de l'Eglise, lors de la séance de clôture de la Semaine d'Education Sociale des Syndicats Nationaux de Shawinigan.

### Un important document

"Avant d'aborder l'étude de la Lettre proprement dite, il importe de répondre à deux questions qui semblent avoir surgi dans l'esprit de bien des fidèles depuis la publication de ce lumineux document.

"La juridiction de l'Eglise et son influence doivent s'exercer partout où l'intérêt des âmes est en jeu. Elle a un pouvoir indirect sur le temporel, parce que ce domaine conditionne le développement spirituel du Chrétien, à tel point qu'un milieu social déséquilibré peut être une occasion prochaine de péché et de damnation.

"L'Eglise qui désire que chaque Chrétien atteigne sa fin, a besoin que la société temporelle favorise la vie chrétienne.

"L'Eglise aborde donc énergiquement le problème ouvrier parce qu'elle se rend compte que les conditions de travail dans notre économie moderne sont devenues, pour l'ouvrier, des facteurs qui l'éloignent de Dieu.

"Pourquoi en 1950, l'Episcopat de la province de Québec a-t-il songé à élever la voix sur le problème ouvrier ?

"Bien des raisons motivent ce document: le développement rapide de l'industrie; la concentration urbaine; le malaise et les conflits qui en résultent; la confusion semée dans les esprits par des personnes constituées en autorité qui n'ont pas évolué avec les temps et qui rêvent encore d'un monde qui a passé. Confusion autour de la notion de propriété privée que l'on confondait facilement avec un Capitalisme vicieux et que l'on vidait de son importante fonction sociale.

"Si nous voulons vivre notre christianisme, nous ne pouvons pas sectionner l'enseignement de l'Eglise et mettre de côté sa doctrine sociale. L'Eglise dit d'une façon précise aux fidèles actuellement, que s'ils veulent pratiquer une justice et une charité efficace, ils ne peuvent le faire que par l'aménagement d'institutions dans le temporel qui favorisent l'épanouissement du Chrétien.

"En étudiant cette mémorable lettre pastorale, on réalise que l'Eglise s'adapte à l'évolution du monde, le malheur c'est que les fidèles ne suivent pas la pensée de l'Eglise."



Une partie de l'auditoire à la séance de lundi.



Les organisateurs: de gauche à droite, MM. Fernand Jolicoeur, Emile Hébert, William Brûlé, Sylvain Thibodeau, Jean-Robert-Quellet.

## L'IGNORANCE, VOILA L'ENNEMI

LE TRAVAIL a voulu rencontrer chez eux les organisateurs de la grande semaine d'éducation qui s'est déroulée à Shawinigan. Nous voulions, pour le profit de nos lecteurs, interroger ses organisateurs et apprendre d'eux-mêmes les raisons qui les avaient poussés à mettre sur pied des manifestations aussi importantes.

Nous avons donc interviewé le groupe d'officiers et de libérés qui apparaissent sur la photo ci-haut, et qui sont responsables de cette initiative.

**FAIRE CONNAITRE LE SYNDICALISME**  
— Nous poursuivons deux buts, nous ont-ils dit: intensifier les convictions syndicales de nos membres et donner aux autres classes de citoyens dans notre ville une notion plus claire du syndicalisme.

— Aviez-vous quelque raison particulière de croire que le syndicalisme est mal compris en dehors de la classe ouvrière?

— Ce ne sont pas les raisons qui manquent! Pour vous donner un exemple, on vient de former dans notre ville un comité d'organisation pour la célébration du centenaire de Shawinigan. On a invité à signer toutes les organisations de la ville, les petites comme les grosses. Mais on a fait un "oubli": les syndicats, qui comptent, comme vous le savez, quelque cinq mille membres à Shawinigan.

Cet "oubli" est un signe d'un état d'esprit. On nous tolère parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais on a tendance à diminuer cette force ouvrière qui fait peur à bien des gens. Le mouvement syndical apparaît encore à trop de monde comme une espèce de "mal nécessaire" qu'on cherche à dissimuler, à cacher le plus possible.

— Mais à quoi attribuez-vous ce sentiment?  
— A bien des causes, dont l'ignorance est peut-être la plus importante. Parmi les membres de ce qu'on appelle les "classes dirigeantes", on ignore souvent jusqu'aux éléments du syndicalisme. On n'en connaît rien du tout, et faute de science, on le juge à travers ses préjugés.

— C'est pourquoi vous avez convié la population de toutes les classes à deux de vos soirées?

— Oui, pour donner à tout le monde l'occasion de se renseigner.

**L'ORGANISATION**  
— Avez-vous préparé cette semaine bien longtemps à l'avance?

— Environ trois mois. Nous avons d'abord élaboré le programme, avec l'aide de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C. Puis, un mois d'avance, nous avons commencé notre publicité et nos invitations.

— Quels moyens publicitaires avez-vous utilisés?

— Trois moyens principaux: 1o des feuillets imprimés que nous avons adressés à tous nos membres pour leur faire connaître le programme de la semaine; 2o des lettres personnelles à nos 150 chefs de groupes chargés de propager les consignes dans leur entourage; 3o des communiqués aux journaux ainsi que des insertions payées que nous avons fait paraître.

— Et pour les invitations d'honneur?

— Nous en avons fait parvenir un très grand nombre: aux autorités religieuses, municipales, scolaires, aux gérants des compagnies, à toutes les organisations de la ville.

**UN GROS TRAVAIL, DES RESULTATS PROPORTIONNES**

— Cela vous a demandé sans doute beaucoup de travail?

— Oui, un gros travail. Car il fallait aussi trouver les conférenciers, les salles, les films et les artistes; cela prend beaucoup de temps et demande tellement de démarches.

— Mais vous ne vous plaindez pas en voyant les résultats?

— Certainement pas. La semaine aura fait un bien immense au mouvement dans notre ville. Bien des choses se-

## Salaires et heures de travail

par Me Marius BERGERON

Le problème des salaires peut être envisagé sous différents aspects.

Il s'agit ici de voir si les revendications ouvrières peuvent être justifiées au point de vue économique.

Il y a certains principes généraux sur lesquels on peut se baser pour déterminer les taux de salaires. Ces principes ont d'autant plus de valeur chez nous, qu'ils ont été admis en temps de guerre par le conseil régional du Travail.

Le facteur régional est celui d'abord qui vaut dans le cas des Services publics. Il est logique et juste que les employés des Services publics gagnent en moyenne au moins autant que les usagés de ces services dans la région.

Le facteur comparaison est celui qui sert le plus souvent pour établir les taux de salaire dans l'industrie privée. Avant de faire une demande d'augmentation de salaire, on aura toujours intérêt à chercher ce qui se paie ailleurs dans la même industrie.

Parmi les autres facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte, il y a encore celui du coût de la vie qui vaudra toujours excepté dans le cas d'une incapacité réelle de payer. Mais ici, il ne faut jamais oublier que les bilans des compagnies sont faits en vue d'un rapport de l'impôt pour le gouvernement. Mentionnons enfin, l'argument de la productivité qui peut avoir sa valeur assez souvent, quand on réussit à l'établir d'une façon assez précise.

Le problème des heures de travail est naturellement relié à celui des salaires. Malgré une impression de prospérité économique actuellement, les statistiques nous indiquent qu'il y a plus de chômage aujourd'hui que l'an dernier par exemple. Pendant les huit premiers mois de 1949, on comptait au pays 132,900 chômeurs. Pendant les huit premiers mois de 1950, on en compte 187,900, c'est-à-dire une augmentation d'environ 40 pour cent.

Il est donc bien évident que le mouvement ouvrier a à faire face à un problème de chômage assez sérieux dû à plusieurs facteurs sans doute, mais en particulier à une mécanisation toujours

plus poussée, surtout depuis la fin de la guerre. La politique du mouvement ouvrier actuellement est de favoriser une semaine de travail de 40 heures, à 5 jours de 8 heures. La moyenne en fait pour le pays, même pour la province de Québec, est aujourd'hui de 42 1/2 heures.

D'ailleurs les statistiques nous font voir que le volume de la production augmente contrairement à celui de l'emploi. Si l'on prend comme base 1946=100, l'indice de la production est rendu à 121.6 en 1950, tandis que l'indice de l'emploi est à 108.3 (en 1949, ce dernier indice était à 110.1). Ces chiffres indiquent d'eux-mêmes la nécessité de raccourcir la semaine de travail. Il est logique que ce soit l'industrie qui absorbe une partie du chômage puisqu'elle en est la cause principale.

D'autres statistiques nous prouvent que l'ouvrier n'a pas reçu toute sa part de l'augmentation du volume du chiffre d'affaires. L'indice des prix de gros, en prenant encore comme base l'année 1946=100, est rendu à 159.1 en 1950, alors que celui des gains hebdomadaires moyens est à 143.5 à la même date. L'indice des prix de gros est le seul que nous possédions aujourd'hui qui nous permette d'évaluer assez justement la valeur des services des ouvriers.

Sur un autre plan, tous les syndicats d'une même région, quelque soit le métier de leurs membres, ont encore besoin de se grouper ensemble pour représenter les intérêts ouvriers, par exemple, auprès des autorités municipales, aussi pour faire la propagande syndicale et l'éducation ouvrière nécessaires dans la région. C'est le rôle de ce qu'on appelle "Le Conseil central", dont la juridiction est territoriale plutôt que professionnelle.

Tous les syndicats, fédérations et conseils centraux ont encore besoin de se grouper ensemble au sein d'une confédération pour unir tous les efforts de la classe ouvrière, faire valoir les droits ouvriers auprès des gouvernements provinciaux et fédéraux, en un mot pour prendre l'intérêt général du syndicalisme. Chez nous cette Confédération s'appelle "La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada".

Le syndicalisme est la preuve de la grande solidarité qui existe dans les rangs de la classe ouvrière, mais aussi de la démocratie qui fait sa force. La formule décentralisatrice est celle qui préside aux fonctionnements de tout syndicat, c'est l'assemblée générale qui prend toutes les décisions.

Dans un syndicat, en effet, l'exécutif dépend de l'opinion des membres. Il est là pour réaliser la volonté de l'assemblée générale et non pas pour prendre sa place. Il a cependant à jouer un rôle d'orientation. Il a la responsabilité d'éclairer les membres et de leur conseiller ce qui est dans leur plus grand intérêt.

C'est ainsi que le mouvement ouvrier, tel qu'il est bâti, avec toutes ses structures, permet à la classe ouvrière de faire l'expérience de la démocratie et de prouver au monde entier que c'est la plus belle formule de vie en société.

Parfois aussi, on met sur pied, à l'intérieur même des fédérations,

### Allocution du président général

Le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., passa toute la journée de jeudi à Shawinigan. Il avait d'abord été invité par le Club Richelieu à donner une causerie à l'occasion de leur dîner hebdomadaire. Dans l'après-midi, il adressa la parole aux finissants de l'Ecole Supérieure de Shawinigan.

Pendant la soirée, où le confrère Geoffroy a donné un cours sur le rôle du délégué de département, le président général prit quelques minutes pour adresser ses félicitations aux syndiqués de Shawinigan qui avaient participé si activement à la Semaine d'éducation sociale.

Une telle semaine syndicale, dit-il, est une formule idéale pour rendre la population ouvrière plus curieuse des problèmes qui l'intéressent et pour lui faire prendre conscience de toute la portée de ces problèmes.

Shawinigan est une ville qui a connu un grand développement autant sur le plan syndical que sur le plan industriel. A la tête du Conseil central, il y a des ouvriers dévoués et compétents dont tout le monde a raison d'être fier.

On espère aujourd'hui, chez nous, que la classe ouvrière va reculer. On a peur de l'expansion que prend, de plus en plus, l'organisation professionnelle. En



organisant, la classe ouvrière s'est d'abord occupée de ses problèmes immédiats, comme ceux du salaire et des conditions de travail. Aujourd'hui, elle s'intéresse à des questions d'envergure beaucoup plus considérable. Elle a pris conscience qu'elle fait partie de la démocratie et elle prétend comprendre ses intérêts partout où ils sont en jeu. Elle veut prendre place définitivement dans la société. Le mouvement ouvrier n'est pas une organisation de passage. Il est né pour demeurer et grandir.

La classe ouvrière de Shawinigan est restée fidèle au syndicalisme. Sa présence à la Semaine d'éducation en est une preuve. Elle ne pourra faire autrement que d'être encore plus désireuse, dans l'avenir, de s'intéresser à l'organisation syndicale et dans ses rangs se formeront encore d'autres chefs qui resteront à son service et permettront une émancipation économique toujours plus grande.

## Structure du mouvement syndical

par Fernand JOLICOEUR



Le mouvement ouvrier, qui est né avec le prolétariat et le machinisme industriel, est l'expression des aspirations les plus profondes des masses populaires.

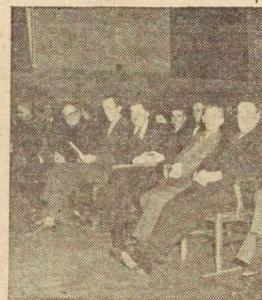
C'est ce mouvement qui a fourni à la classe ouvrière, le moyen par excellence de défendre et promouvoir ses intérêts. Ce moyen est le "syndicalisme", moyen technique qui procède par la négociation de conventions collectives de travail.

L'unité de base du syndicalisme, c'est le syndicat local. C'est la cellule initiale de toute l'organisation professionnelle. Mais d'abord les syndicats qui groupent les ouvriers travaillant dans une même entreprise à travers toute la province, ont besoin de se grouper ensemble pour obtenir par exemple les conditions de travail comparables. C'est la raison d'être de ce qu'on appelle la "Fédération", dont la juridiction est ainsi professionnelle et qui a comme fonction principale de négocier des conventions collectives de travail pour tous les syndicats qui lui sont affiliés.

Parfois aussi, on met sur pied, à l'intérieur même des fédérations,

Le rôle du délégué de département est d'une importance capitale dans une organisation professionnelle. C'est une tâche ingrate, humble, mais indispensable à la bonne marche du syndicat. On remarque facilement que les syndicats qui sont permanents, qui vivent, qu'on n'est pas obligé de réveiller à chaque renouvellement de la convention sont ceux qui ne négligent le règlement d'aucun grief, qui s'occupent de faire fonctionner leur comité de griefs, qui ont des délégués de département compétents.

Ce qu'on entend d'habitude par grief, c'est d'abord toute infraction à la convention collective. Si, cependant, dans l'esprit des employeurs, cette définition est exclusive, nous devons dire qu'elle doit être étendue à tout malaise qu'un ouvrier peut ressentir au lieu de son travail et à l'occasion de son travail.



Les invités d'honneur à la conférence de Jean Marchand. On remarque, dans la moitié droite de la photo: MM. F. Roy, maire de la ville, M. Trudel, ministre d'Etat provincial, J.-A. Richard, M.P., et J. Dalphond, échevin.



Son Exc. Mgr G. COURCHESNE

A tous les fidèles de Rimouski et plus particulièrement aux ouvriers syndiqués de ce diocèse, le "Travail" offre ses plus vives sympathies à l'occasion de la mort de leur grand archevêque.

## A SHERBROOKE

## LE DISCOURS de M. Gérard Picard

"Si les hommes publics, dit dans son discours M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., ne veulent pas reconnaître leurs responsabilités dans un milieu comme Sherbrooke, c'est le devoir de tous les ouvriers de s'unir et de leur faire comprendre en temps et lieu."

"Nous ne pouvons plus, dit-il, laisser continuer et s'accroître une injustice sociale flagrante comme celle de la Classon Knitting Mills. Nous ne pouvons plus tolérer qu'on laisse passer le capital argent et intérêt avant le capital humain."

"C'est pourquoi, dit M. Picard, il est d'urgence nécessaire de former un comité d'orientation politique qui combattra des hommes qui sont la cause de toutes les infiltrations communistes. Qu'on reconnaisse nos droits et nous reconnaitrons nos devoirs. Les ouvriers ont fini d'en endurer, dans la ville de Sherbrooke."

"Il faut, dit le président général de la C.T.C.C., qu'on fasse comprendre au conseil municipal de Sherbrooke, ses responsabilités. Ce même conseil n'a-t-il pas protégé aussi longtemps qu'il a pu et dans toute la mesure du possible le Dr Samuel Reinhart, propriétaire de la Classon Mills?"

## Ouvriers unis

"Tous dans Sherbrooke, dit M. Picard, étaient d'accord pour affirmer que toutes les démarches possibles avaient été faites pour essayer d'en venir à une entente, mais, cependant, nul ne croyait que les ouvriers étaient pour s'unir de la sorte et faire preuve d'une telle solidarité. On ne l'espérait pas."

## Les faits

M. Picard fit ensuite aux ouvriers présents à l'assemblée d'hier soir une rétrospective des faits qui ont engendré le malaise ouvrier actuel, à la Classon Mills.

Le 31 mars 1949, la convention collective de travail de la compagnie avec ses employés devenait échue. Le syndicat certifié, essaya alors de négocier une nouvelle convention. Le 1er août, le conseil d'arbitrage termina ses séances sans qu'on en soit venu à une entente. Après plusieurs échecs, la sentence arbitrale de Québec en date du 14 avril, révélait:

1.— Le tribunal regrette d'avoir à souligner le manque absolu de coopération par la partie patronale qui a employé à peu près toutes les méthodes possibles pour tâcher d'empêcher le dit tribunal de faire un travail constructif aux fins de suggérer un règlement satisfaisant du litige.

a) La partie patronale a refusé de nommer un arbitre. Celui-ci a été nommé par le ministre du Travail du Québec.

b) La partie patronale ne reconnaît pas la nécessité d'un tel tribunal.

c) La partie patronale s'abstient de comparaître.

"Que serait-il arrivé, demanda

M. Picard, si la même chose était survenue du côté des syndicats? Généralement, quand il s'agit des syndicats, on emploie la police provinciale et on enlève le certificat de reconnaissance, comme le gouvernement a fait à Asbestos, il y a quelques temps.

"Dans le cas de la Classon, continue-t-il, et on n'a pas encore osé le faire."

Le président général de la C.T.C.C., expliqua alors l'attitude évasive du gouvernement provincial dans toute l'affaire; l'attitude du Dr Reinhart qui demeure introuvable.

## Solidarité

Il félicita ensuite les ouvriers d'avoir démontré un tel esprit de solidarité depuis les derniers jours, et d'avoir accompli le tout dans un ordre parfait.

"N'est-il pas normal, dit-il que la classe ouvrière se sente solidaire en face d'un cas comme celui de la Classon, alors que depuis plus de six mois, des grévistes semblent à la merci d'un patron qui n'a seulement pas eu le courage de dire "non" à un syndicat certifié."

"Le geste que vous avez posé est une prise de conscience de votre force, et je vous en félicite."

## Sympathie générale

L'organisation syndicale, affirme le président de la C.T.C.C., est faite pour la défense des ouvriers partout où leurs intérêts sont en jeu."

Le leader ouvrier déclara alors que tous les ouvriers de la province ont les yeux sur Sherbrooke, étudiant de très près les événements qui s'y déroulent depuis près d'une semaine.

"Cette organisation syndicale, déclarait encore le président de la Confédération canadienne, n'est pas un parti adversaire puisqu'elle ne désire que coopérer avec les autorités patronales afin que les droits ouvriers soient reconnus."

## Des étrangers

Faisant allusion à la dernière déclaration du conseil municipal disant regretter que des influences extérieures soient intervenues dans l'affaire de la Classon, M. Gérard Picard déclara qu'il se considère parfaitement chez lui, en tant que président général de la C.T.C.C., d'un bout à l'autre du Canada.

M. Picard rappela que les chefs ouvriers sont chez eux partout où le devoir les requière. "C'est un système, dit-il, auquel les autorités devront s'habituer."

"Si les choses ne se règlent pas à la satisfaction générale dans cette grève de la Classon Knitting Mills, termina le président général de la C.T.C.C., c'est par toute la province qu'on appuiera les grévistes afin que d'autres patrons du calibre du Dr Reinhart ne songent pas à employer les mêmes tactiques anti-ouvrières et illégales."

# Les délégués ouvriers à l'Hôtel de Ville

Près de cent dirigeants des syndicats nationaux de Sherbrooke et des Cantons de l'Est se sont rendus, samedi matin à 10 heures, rencontrer les autorités municipales de la cité, afin d'obtenir leur appui dans l'affaire de la grève de la Classon Knitting Mills qui a pris, depuis vendredi matin, un aspect particulier, alors qu'une assemblée générale eut lieu en la salle St-Jean-Baptiste, où assistaient près de 2,000 personnes.

Des protestations officielles ont été envoyées par ces 2,000 ouvriers au gouvernement de la province de Québec, dans des télégrammes adressés, samedi matin, à l'hon. Maurice Duplessis et l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail. Des copies de ces messages ont aussi été envoyées à l'hon. Johnny Bourque, ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques ainsi qu'au maire et aux échevins de Sherbrooke.

"Nous n'avons pas toujours le gros bout du bâton dans ces histoires-là, conclut l'échevin Fisette.

## Demandes des syndicats

Les trois demandes faites par M. Chartrand, à nos édiles samedi matin, sont les suivantes:

A— Que la ville retire au Dr Reinhart la faveur de sous-évaluation pour toute la période où l'on a essayé mais en vain de le rejoindre."

"Personne ne me fera croire, dit le chef ouvrier, que le Dr Reinhart ne savait pas que la ville et que les ouvriers le cherchaient durant ces 5½ mois où on n'a pu l'atteindre."

B— Ou encore que le conseil retire au propriétaire de la Classon la faveur de la sous-évaluation, étant donné qu'il refuse de transiger avec le syndicat, certifié, le seul ayant droit de négociation.

## Télégramme du premier ministre

Monsieur L.-L. Hardy, secrétaire du Conseil central des Syndicats catholiques de Sherbrooke.

1950-20 novembre, 3.47 p.m.

A mon retour de Montréal ce matin, je prends connaissance de vos deux télégrammes datés de samedi dix-huit novembre et livrés à Québec après mon départ pour Montréal et Ville Jacques-Cartier et demandant l'intervention du Procureur général dans la grève de la compagnie Classon — stop — Je m'occupe d'obtenir les renseignements indispensables et que je ne possède pas à l'heure actuelle.

(signé) Maurice DUPLESSIS

## Le conseil à Québec

Après avoir délibéré quelques temps en conseil plénier, les autorités municipales de Sherbrooke, étudiant une proposition de l'échevin Labonne ont décidé d'envoyer des télégrammes à l'hon. A. Barrette lui demandant une entrevue, au début de cette semaine. Le maire et quelques échevins sont donc sensés se rendre à Québec dès le début de cette semaine afin d'apporter un règlement satisfaisant à un problème dont la publicité fait du tort à Sherbrooke et aux ouvriers, déclarait le maire Howard, lors de l'assemblée spéciale de samedi matin.

Pour les syndicats, c'est M. Michel Chartrand, agent d'affaires de la Fédération des Employés du Vêtement Inc., qui représentait les ouvriers et qui exposa leurs griefs devant les autorités municipales de la cité.

M. Chartrand expliqua d'abord qu'on n'avait pas voulu, à l'invitation du conseil, se rendre à l'hôtel de ville, vendredi avant-midi, étant donné que la foule était trop considérable et qu'il aurait fallu une salle beaucoup plus grande que celle de l'hôtel de ville.

"Nous remercions les autorités de la cité de Sherbrooke, dit M. Chartrand, d'avoir bien voulu nous accorder cette entrevue et nous les assurons de la reconnaissance de tous les ouvriers qui étaient présents à la salle St-Jean-Baptiste, hier."

## Sous-évaluation

L'argument principal de l'agent d'affaires de la Fédération des Employés du Vêtement était que le Dr Reinhart, à l'instar des autres industriels de la ville, reçoit certaines faveurs de la ville quant à l'évaluation de ses industries et qu'en retour la ville de Sherbrooke devrait avoir droit de lui demander de rendre compte de sa conduite avec ses employés.

"Il est juste qu'en retour de ces faveurs spéciales qu'accorde la cité aux industriels, dit M. Chartrand, que ceux-ci puissent être forcés de quelque manière, de remplir à la satisfaction générale leurs obligations de patrons."

A ces remarques du leader syndicaliste, l'échevin Armand Fisette avoua que la ville a peut-être un peu tort de ne pas imposer "certaines conditions" aux industriels, puisqu'elle leur fait des faveurs en diminuant leur évaluation.

M. Thibault déclara à son tour qu'il a toujours été contre ces faveurs que la ville est forcée de faire aux propriétaires d'usines qui viennent s'établir ici, parce que toutes les autres villes de la province le font.

C— Etant donné que le seul désir des ouvriers est de travailler et que la grève est un désordre malheureusement légal, nous demandons au conseil municipal de Sherbrooke de faire les démarches nécessaires, à Québec, afin de faire approuver par le gouvernement la résolution que la C.T.C.C. passait lors de son dernier congrès, tenu à Sherbrooke en septembre dernier.

## "Sabotage de Reinhart"

"La paix sociale, dit M. Michel Chartrand, est la seule défense de l'ouvrier, et sa seule propriété est son droit à l'association et à la négociation.

"Dans toute cette histoire de

grève à la Classon Knitting Mills, dit-il, nous avons discuté et agi comme des hommes. Nous n'avons pas essayé d'arracher de décisions après que le tribunal d'arbitrage nous eut donné raison. Les ouvriers se sont conduits comme des hommes, ont partagé leur pain d'un bout à l'autre de la province pour venir en aide aux grévistes, parce qu'un patron mal intentionné, le Dr Samuel Reinhart, essaie de saboter le seul droit que possède la classe ouvrière: celui de s'unir et de négocier ses contrats de travail."

"Nous refusons d'obtenir la justice à coups de poings, continua M. Chartrand, c'est pourquoi nous avons envoyé, ce matin, des télégrammes de protestations aux autorités provinciales et c'est pourquoi nous demandons au conseil municipal de Sherbrooke de faire toutes les démarches nécessaires au règlement d'une grève qui fait du tort à la Ville-Reine des Cantons de l'Est."

## "Il ne tient pas parole"

"Reinhart s'est engagé devant le conseil de ville à reprendre seulement les employés qui travaillaient à la Classon avant la grève. Nous avons su, dit M. Chartrand, qu'il n'a pas tenu sa parole."

M. Gaston Vallée, président du Conseil central des syndicats nationaux, demanda alors aux édiles d'instruire une enquête afin de prouver les rumeurs qui circulent, dans les cercles ouvriers, voulant que le Dr Reinhart ait engagé des hommes qui ne faisaient pas partie du personnel de la Classon, avant la déclaration de la grève, le 11 mai dernier.

M. Labonne explique qu'il était absolument impossible d'enlever les faveurs d'évaluation au propriétaire de l'usine de la rue Woodworth vu que le rôle a été homologué légalement.

"La situation actuelle est malheureuse, dit l'échevin Labonne, et vous avez parfaitement raison, MM. les chefs ouvriers, de vous adresser au conseil municipal auquel je propose d'envoyer une délégation spéciale auprès de M. Barrette, dès le début de la semaine prochaine."

## Les ouvriers avaient vu juste

Dès le 10 novembre 1950, dans le journal "Le Travail", on pouvait lire que l'"Aluminum Company" "voulait gagner du temps pour manigancer quelques petites surprises" et que les vieilles formules "Pas de contrats", "Manque d'eau", "Fermeture de pot rooms", seraient bientôt utilisées.

Dans notre numéro du 17 novembre 1950, on parlait de "chantage, d'intimidation, de commencement de lock-out pour tenter de briser l'unité de pensée chez les ouvriers". Le syndicat demandera-t-il une enquête au procureur général? de même qu'à la Commission des Relations ouvrières, pour ce genre de lock-out prémédité?

Aujourd'hui même, en effet, le 21 septembre, l'"Aluminum Company" nous avise elle-même (elle confirme donc nos prophéties faites il y a plus de deux semaines) que l'eau dans certains lacs du nord n'est qu'à un niveau de 73.44% de la capacité totale et que l'"Aluminum Company" doit fermer "dans les meilleurs intérêts du plus grand nombre de ses employés, deux salles de cuves, les pot-rooms 20 et 21", mettant sur le pavé quelques centaines d'ouvriers.

Avec des chiffres aussi précis (d'ailleurs qui peut les vérifier?) que 73.4% (volume de trois lacs), nous ne pourrions douter de l'exactitude de ces estimés s'ils ne nous étaient fournis après la cancellation des contrats d'aluminium pour \$75,000,000, il y a quelques semaines, et si le tout n'arrivait pas durant les négociations d'une nouvelle convention.

Les ouvriers "demandent" des augmentations de salaires et d'autres changements légitimes et les commandes tombent comme par enchantement. Est-ce un pur accident économique?

Les ouvriers, par des assemblées monstres, décident d'aller jusqu'à la conciliation et l'arbitrage pour la revendication de leurs droits, et l'on ferme des pot rooms. Cela encore serait une pure coïncidence?

Qu'est-ce qui se passera ensuite? Quels arguments "liquides" va-t-on utiliser? Quels pouvoirs électriques va-t-on fermer? Quelle rumeur nouvelle va-t-on lancer? Quelle nouvelle peur va-t-on inventer pour faire "comprendre" aux ouvriers qu'on ne doit pas aller à l'arbitrage pour obtenir justice?

A ces questions, les ouvriers ont reçu de la part de leurs dirigeants des réponses précises, directes. Ils sont au courant des méthodes que peut employer l'"Aluminum Company", pour briser cet esprit d'union, de solidarité, qu'ont manifesté si librement les ouvriers syndiqués. Et ils auront l'occasion prochainement de la manifester de nouveau cette même solidarité.

En attendant, la conciliation se poursuit.